

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 15 janvier 2026 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme BERGER Ghislaine, Vice-Présidente en l'absence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : *Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Noëlle BERTHASSON Mme Brigitte BEST, Mr Gérard CELLE, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.*

EXCUSÉS : *Mr Didier ROUCHOUSE, Président*

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : *Mme Adeline BRUN ayant donné pouvoir à Henri BARDEL, Mme Karine PAULET ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER*

ABSENTS : *Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER,*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Anne PICHON KELLY*

OBJET : **Règlement relatif au programme d'aide au départ en vacances « séniors en vacances 2026 »**

Délibération n°2026_01_04

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration le dispositif « Seniors en Vacances » proposé par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Il en précise les modalités d'organisation et de participation, telles que définies dans le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Considérant que le CCAS est un organisme à vocation sociale ;

Considérant qu'une demande de conventionnement « Seniors en Vacances – année 2026 » a été déposée sur le portail « Espace Action Sociale » ;

Considérant qu'en 2025, la CARSAT a soutenu les porteurs de projet visant à développer des actions en faveur des publics les plus fragiles économiquement, par l'attribution d'une subvention de 1 000 €, conditionnée notamment à un taux d'éligibilité à l'aide ANCV supérieur à 50 % ;

Considérant qu'en 2025 le taux de bénéficiaires de l'aide ANCV a atteint 75,5 % ;

Le règlement est annexé à la présente délibération

Toutes explications entendues, et après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur du voyage Seniors 2026 organisé par le CCAS, annexé à la présente délibération ;
- Indique que le règlement intérieur ne sera mis en œuvre qu'à la condition que la demande de conventionnement auprès de l'ANCV reçoive une suite favorable.

AR Prefecture043-264302035-20260122-CCAS2026_01_04-DE
Reçu le 27/01/2026

Membres en exercice	17
Présents	12
Représentés	2
Votants	14

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	14

*Pour copie conforme
Le 22 janvier 2026*

*Le Président du CCAS,
M. Didier ROUCHOUSE*



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication le